

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone : 5517 700

Fax: 5517844

Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

## CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-quatrième Session ordinaire

7 – 8 Février 2019

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1133(XXXIV) Add.4

Original : français

**SUIVI DE LA CREATION DE L'OBSERVATOIRE  
AFRICAIN DE LA MIGRATION AU MAROC**  
*Point proposé par le Royaume du Maroc*

## NOTE CONCEPTUELLE DE L'UNION AFRICAINE SUR L'OPERATIONNALISATION DE L'OBSERVATOIRE AFRICAIN DES MIGRATIONS

### I. CONTEXTE

1. La décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine (**Assembly /AU/Dec.695 (XXXI) d'établir, au Maroc, un Observatoire Africain des Migrations**), en tant qu'organe de l'UA, répond au besoin réel et pressant de l'Afrique de **générer une meilleure connaissance, compréhension et maîtrise du phénomène migratoire.**

2. Les carences et rareté des données en matière migratoire ont limité la capacité des Etats à concevoir des politiques migratoires cohérentes. En outre, le caractère informel des mouvements migratoires, la porosité des frontières et la complexité de la collecte des données sur les mobilités humaines que ce soit au niveau du continent, en partance de et vers l'Afrique, ont rendu très difficile la gouvernance des flux migratoires.

3. Considérant qu'une grande partie de la migration africaine se passe en Afrique, faisant ainsi de la migration sud-sud un paradigme beaucoup plus large que la migration Sud-Nord, il est très important à ce que les flux migratoires soient gérés d'une manière qui garantisse aux migrants leurs droits et les protège d'abus, de la traite et d'autres risques.

4. L'impact de la migration sur le développement, notamment avec l'apport substantiel des diasporas et la mobilité des compétences en Afrique y compris l'existence de plusieurs indicateurs liés à la migration dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) est indéniable. En effet, le suivi du progrès des pays dans la mise en oeuvre des ODD, exige à ce que les pays d'Afrique soient en mesure de rendre compte de leurs efforts pour améliorer leur gestion de la migration, réduire les risques et maximiser les bénéfices de la migration pour le développement.

5. De même, les mouvements migratoires, que ce soit à l'intérieur d'une région, ou vers d'autres régions ont contribué à remodeler les flux internationaux, à produire un impact sur la croissance économique des pays voisins, à connecter les sociétés dans leurs diversités, à contribuer au développement social et à exercer, progressivement de la pression sur les décideurs politiques des pays d'accueil. A cet égard, collecter et maintenir des données complètes et comparatives sur l'étendue, la composition, les directions des flux migratoires et leurs motifs, y compris l'impact produit sur toute l'Afrique, est fondamental pour le développement d'une gouvernance migratoire efficace.

6. Le rapport de Sa Majesté le Roi Mohammed VI du Maroc, Leader de la Migration en Afrique, intitulé "*Vers un Agenda Africain sur la Migration*", souligne que "*le phénomène multidimensionnel de la Migration requiert une amélioration significative des données quantitatives et qualitatives sur la migration, des politiques nationales cohérentes, une coordination sous régionale efficace, une perspective continentale pertinente et un partenariat international mutuellement bénéfique*".

7. La mise en œuvre de ces quatre axes, déclinés dans l'agenda africain, en vue d'une meilleure gouvernance de la migration, **nécessite la collecte des données sur les flux migratoires et le partage de l'information à travers un système d'interconnexion** entre les sous régions et différents pays africains.

8. L'observatoire africain sur la Migration constitue l'outil africain qui permettra de répondre aux carences de l'Afrique en matière de données migratoires et d'orienter les pays africains, qui en auront exprimé le besoin, dans l'élaboration de politiques migratoires efficaces afin de leur permettre de s'aligner sur les orientations du Cadre stratégique des migrations pour l'Afrique (MPFA) et son plan d'Action 2018-2030.

9. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté, à Marrakech le 10 Décembre 2018, avait recommandé la création d'observatoires régionaux sur la migration dont l'Observatoire Africain des Migrations. Celui-ci, doté de la triple fonction de maîtrise, d'anticipation et de proposition a des missions spécifiques, des objectifs bien définis et des méthodes de travail lui permettant de les honorer.

## II. MISSIONS

**L'Observatoire Africain sur la Migration est investi de quatre missions principales :**

1. **L'observation et la surveillance des flux migratoires** à travers la collecte des données, leur analyse et leur partage ;
2. **La conduite de recherches et la diffusion de bonnes pratiques** dans les domaines de la migration ;
3. **La mise en place d'un système d'information capable de surveiller les tendances et modes migratoires, de connaître l'évolution du nombre des migrants et des politiques migratoires africaines** à travers la création de réseaux entre l'Observatoire et les CER, aux fins de partage régulier des données et de l'information et pour affronter les questions particulièrement importantes pour les pays d'origine et d'accueil en Afrique et ailleurs ;
4. **Le renforcement des capacités et l'appui technique** aux décideurs politiques africains en vue d'établir ou améliorer leurs capacités en matière de collecte des données à même de contribuer à améliorer leurs politiques migratoires nationales et à intégrer la dimension migratoire dans leurs plans de développement nationaux. Le renforcement des capacités concerne également, les professionnels, les experts, les institutions nationales et gouvernementales.

## III. OBJECTIFS

10. La gestion de la migration à travers l'élaboration des politiques migratoires, la surveillance de leur mise en œuvre et l'évaluation de leur impact, requiert une

connaissance précise des différents niveaux, tendances et types de la migration, de l'environnement politique et juridique et des pratiques d'identification et d'évaluation. L'observatoire Africain sur la Migration visera la réalisation des objectifs suivants regroupés en trois catégories principales:

**1. L'identification des questions clé:**

- ✓ Identifier les défis et les opportunités liés à la migration à la fois, intérieure et extérieure de l'Afrique à travers l'établissement de dialogues entre l'Observatoire, les CER, les experts nationaux de migration et les Parties prenantes ;
- ✓ Collecter et analyser les informations de base à l'origine des tendances migratoires notamment d'immigration, d'émigration et de transit ;
- ✓ Améliorer les politiques nationales sur la base des données migratoires, le cadre juridique de la migration et les profils de migration existants.

**2. Le renforcement des capacités pour la collecte des données, la recherche, l'analyse et la gouvernance migratoire :**

- ✓ **Renforcer les capacités des pays africains** à travers l'organisation d'ateliers de formation des professionnels, des statisticiens et des experts nationaux, sur la base des besoins et lacunes identifiés aux plans national et régional pour l'utilisation des sources de données existantes, telles les données des recensements, l'augmentation des experts en matière d'analyses des données et en vue du suivi des indicateurs du développement durable relatifs à la migration ;
- ✓ **Fédérer les autres initiatives existantes en Afrique** en leur octroyant l'appui nécessaire en termes de renforcement des compétences, de partage de données cognitives nécessaires à l'accomplissement de leurs missions pour lesquelles elles ont été créées.
- ✓ **Utiliser les données disponibles non exploitées et le recours aux sources administratives des données largement sous-exploitées** en vue de comprendre les modes migratoires, les profils et besoins des migrants dans le but d'orienter les politiques;
- ✓ **Harmoniser les données et l'amélioration de leur disponibilité** pour une meilleure compréhension des interdépendances entre migration et développement ;
- ✓ **Promouvoir l'intégration des migrants** dans les stratégies de réduction de la pauvreté (PRSPs) et dans les plans de développement ;

- ✓ **Encourager la protection des données à caractère personnel** des migrants pour le respect de la dignité et du bien-être des personnes migrantes ;
- ✓ **Assurer une coopération étroite entre les différents réseaux de recherche**, la création de nouveaux réseaux et l'encouragement des dialogues entre chercheurs et décideurs politiques.

### 3. **Communication/ Documentation :**

- ✓ **Elaborer des statistiques actualisés**, fiables et standardisés à travers la collecte et l'analyse des données dans les pays situés sur les mêmes routes migratoires ;
- ✓ **Développer des outils** de diagnostic, de soutien à la prise de décision, des guides méthodologiques et des arguments, permettant d'aider les Etats à développer une gestion harmonieuse et efficace de la migration qui respecte les droits de l'homme ;
- ✓ **Etablir un système africain permanent pour l'établissement de rapports sur la migration** similaire au Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI) des pays de l'OCDE, et au Système d'observation permanent sur la migration internationale en Amérique (*SICREMI*) de l'OEA et de l'OCDE. Un nombre de pays ou régions pilotes peuvent être sélectionnés;
- ✓ **Mettre en place un réseau de centres des recherches existants en Afrique** pour fournir aux décideurs politiques des données et analyses harmonisées et fiables sur la migration intra régionale et inter-régionale;
- ✓ **Faciliter l'accès aux données sur la migration** et la diffusion de celles-ci via des publications périodiques, des rapports ainsi que le site web de l'Observatoire Africain sur la Migration.
- ✓ **Créer un Portail Africain de la Migration** offrant l'accès aux données actualisées sur les mouvements migratoires intra-africains et en dehors du continent, aux décideurs politiques africains, aux statisticiens, aux journalistes, chercheurs et au grand public.

## IV. **LES LIVRABLES DURANT LA 1<sup>ERE</sup> ANNEE DE LA CREATION DE L'OAM**

- Constitution du Réseau de points focaux des CER;
- Création du Portail africain des Migrations ;

- **Développement d'outils pour le renforcement des capacités en matière de** collecte et d'analyses des données;
- Programmation d'Ateliers de formation annuels pour le continent, les sous-régions et pour les pays pilotes, en fonction des besoins identifiés par les CER et les Etats;
- Rapport annuel sur la Migration en Afrique soumis au COREP.

## V. **PARTENAIRES : OIM, OCDE et Agences ONUSIENNES:**

- L'Observatoire bénéficiera de l'expertise et longue expérience de l'OIM en matière de collecte et d'analyse de données ainsi que dans le domaine du renforcement des capacités dans le monde et en Afrique, y compris à travers le Centre africain de renforcement des capacités de Moshi, en Tanzanie et l'Observatoire sur la migration pour les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) qui compte 8 pays pilotes africains subsahariens.
- L'Observatoire recherchera le soutien et l'appui du Centre Global des données et analyses de la migration (GMDC) de Berlin en vue de l'établissement de lignes directrices relatives à la collecte des données et au développement de profils migratoires ;
- L'Observatoire africain bénéficiera de l'expertise technique de l'OCDE dans le domaine de la collecte des données et statistiques migratoires analysées et harmonisées ;
- Il coopérera avec les Agences de l'ONU telle que l'UNDESA (*Département des Affaires économiques et Sociales de l'ONU*) liées aux questions migratoires en termes de collecte et d'analyse de données ainsi que la recherche.

## VI. **FINANCEMENT**

11. En tant qu'organe de l'UA, l'Observatoire sera financé à travers :

- ✓ Les contributions ordinaires et volontaires des Etats Membres de l'UA.
- ✓ Une contribution du pays hôte pour financer une partie du budget liée aux locaux de l'Observatoire.
- ✓ Les partenaires régionaux et internationaux.

## PROJET

### DÉCISION SUR LE PROGRÈS DE L'OPERATIONALISATION DE L'OBSERVATOIRE AFRICAIN DES MIGRATIONS AU ROYAUME DU MAROC

Doc. EX.CL/1133(XXXIV)

#### Le Conseil exécutif

1. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.695 (XXXII) de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union Africaine, adoptée lors de sa 31<sup>ème</sup> session ordinaire à Nouakchott sur l'établissement de l'Observatoire Africain des Migrations (OAM) au Royaume du Maroc ;
2. **FELICITE** le Gouvernement du Royaume du Maroc pour le rôle central qu'il a joué pour abriter la Conférence intergouvernementale ayant adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, les 10 et 11 décembre 2018 et le rôle important que l'Observatoire Africain des Migrations entreprendra pour la mise en œuvre du Pacte de Marrakech sur la Migration ;
3. **PREND NOTE** des efforts déployés par la Commission et le Royaume du Maroc pour l'opérationnalisation de l'Observatoire Africain des Migrations ;
4. **SE FÉLICITE** de la signature, le 10 décembre 2018 à Marrakech, de l'accord de siège entre le Royaume du Maroc et la Commission de l'Union Africaine sur l'opérationnalisation de l'OAM;
5. **EXPRIME** sa gratitude au Gouvernement du Royaume du Maroc pour son offre d'abriter le siège de l'Observatoire conformément à l'accord de siège ;
6. **SOULIGNE** le rôle important de l'OAM, entre autre, dans le soutien des initiatives continentales existantes sur la migration, à travers la collecte, l'échange, l'analyse et le partage des données en vue de relever efficacement les défis migratoires
7. **INVITE** les Etats membres et les partenaires au développement à fournir l'appui technique et financier nécessaire pour soutenir l'OAM et ses programmes ;
8. **DEMANDE** à la Commission d'accélérer l'élaboration du statut pertinent, de la structure et des implications financières de l'opérationnalisation de l'Observatoire Africain des Migrations pour examen et adoption par les organes délibérants compétents de l'UA d'ici janvier 2020 ;
9. **DEMANDE** à la Commission de présenter un rapport complet sur l'opérationnalisation de l'OAM durant la session ordinaire de la Conférence, prévue, en janvier 2020.

2019-02-07

# Follow up on the establishment of the African Migration Observatory in Morocco, Item proposed by the Kingdom of Morocco

Africa Union

African Union

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/6493>

*Downloaded from African Union Common Repository*